

restera en usage par la suite, sauf qu'à la fin du XI^e siècle elle aura disparu de la diplomatique de Henri IV⁸²).

In palatio joppiliensi. Ce serait une autre trouvaille d'une justesse historique incroyable. Le rôle du *palatium* de Jupille, comme résidence des premiers carolingiens a été découvert par Félix Rousseau. Notre éminent ami et concitoyen a bien voulu suivre notre exposé à Saint-Hubert. Nous avons réussi à le convaincre. Il nous a confié aussi qu'au XI^e siècle, à défaut d'un texte authentique ou vrai, personne n'eut songé à mettre à Jupille ce que tout le monde mettait à Herstal.

Le copiste a-t-il ajouté de son crû, à la mode du temps, *anno Incarnationis Domini*? C'est en effet bien possible. Mais cette considération est-elle de taille à faire échec à toutes les autres qui militent en faveur de l'existence d'un texte vrai dans son ensemble.

*

L'histoire sociale et l'histoire économique du haut moyen âge en Ardennes, l'archéologie du site d'Ambra, la philologie elle-même, l'étude de la terminologie du droit privé et du droit public, tout concourt et nous conduit à une conclusion qui nous paraît limpide: Pépin de Herstal et sa femme ont donné à la fin du VII^e ou au début du VIII^e siècle à Bérégise bien plus qu'un morceau de forêt: ils lui ont cédé le centre administratif et judiciaire d'Ambra, avec tous les pouvoirs qui y étaient attachés dans les limites d'un domaine en partie seulement forestier.

L'apocryphe de Pépin de Herstal est, de l'aveu même de celui qui l'a rédigé, une copie: *Incipit exemplar donationis*. Les raisons mises en avant par G. Kurth pour conclure à la fausseté de l'acte ne résistent pas à l'examen. Le contenu de cette copie du XI^e siècle a les accents de la vérité historique. On peut l'attribuer à Pépin et à Plectrude ensemble. Car cela aussi est conforme aux usages du temps.

⁸²) Du moins selon nos sondages, à défaut d'Index à consulter.